## **Annex 4: ToR**

**Modèle de termes de référence (TdR) pour l’évaluation finale**

**des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM**

*Modèle standard 2 formaté pour le site du PNUD dédié aux emplois :* [UNDP Jobs website](https://jobs.undp.org/cj_view_jobs.cfm)

**INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CONTRAT**

**Lieu :** - Consultant International : Télétravail

- Consultant National : Bamako, Mali

**Date limite de candidature :** 16 avril 2021

**Type de contrat :** Contrat de Services

**Type de mission :**

**Langues requises :** - Consultant International : Français et Anglais

- Consultant National : Français

**Date de commencement :** 24 avril 2021

**Durée du contrat initial :** 10 semaines

**Durée prévue de la mission :** 22 jours

**CONTEXTE**

##### **Introduction**

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l’EF du projet de moyenne envergure intitulé ***Promotion de la Production d’Electricité Durable dans les Zones Rurales du Mali grâce aux Technologies Hybrides***(no 4903 SIGP) et mis en œuvre par le PNUD (agence d’exécution FEM) et l’Agence des Énergies Renouvelables du Mali (AER-Mali) (partenaire de mise en œuvre). Le projet a démarré le 12 janvier 2017 et se trouve actuellement dans sa 5e année de mise en œuvre. Le processus d’EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM » *(*[*http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE\_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf*](http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf)*)*.

Le monde est actuellement confronté à la pandémie de COVID-19 qui a touché des personnes partout dans le monde et a entraîné un arrêt de l'activité économique et des systèmes de transport mondiaux et locaux, ainsi que des perturbations sans précédent de la vie quotidienne qui ont réduit les possibilités d'interaction humaine. Afin de garantir le bien-être et la sécurité du personnel et des contractants du PNUD, ainsi que pour s'assurer qu'aucun préjudice n'est causé aux partenaires, aux communautés et aux interlocuteurs, la mise en œuvre de cette EF sera entreprise autant que possible de manière virtuelle, conformément à la section "Approche et méthodologie de l’EF" ci-dessous.

##### **Description du projet**

L’objectif du projet consiste à promouvoir la mise en place de petits réseaux d’énergies renouvelables/mini-réseaux utilisant l’énergie photovoltaïque (PV) dans un système hybride avec les plateformes multifonctionnelles (PMF) en vue d’assurer l’électrification rurale hors réseau. Le projet visait à mettre en place un environnement favorable pour le développement de ces systèmes hybrides et de mettre au point un modèle d’affaires et des instruments financiers adaptés pour leurs viabilité et reproduction. Pour ce faire, il était envisagé de mobiliser un important investissement du secteur privé au cours de la période d’exécution de quatre années en vue de mettre en œuvre le projet dans 15 villages pilotes, pour une capacité installée totale initiale de 147 kW d’énergie PV. Pendant la période du projet, ces 15 villages pilotes devaient produire au total 416 MWh d’électricité, puis générer une production annuelle de 244 MWh, maintenue pendant la durée de vie prévue de 20 années des systèmes PV, afin d’éviter une émission cumulée de 4 216 tCO2.

Dans l’hypothèse que les mini-réseaux à base d’énergies renouvelables ont suscité le vif intérêt escompté pour appuyer l’électrification rurale pendant l’exécution du projet et, que le projet a contribué à créer un environnement favorable à l’investissement, il est attendu que de nombreux autres mini-réseaux de ce genre soient construits pendant les 10 années suivant la fin du projet, dépassant largement le nombre de mini-réseaux installés prévu pendant la période d’exécution de 4 années du projet. Ainsi, l’on estimait que la réduction indirecte des émissions après le projet pour la capacité supplémentaire uniquement s’élèverait à 116 462 tCO2, soit un coût de réduction de 10 USD des fonds du FEM par tCO2 évitée. Le projet visait à atteindre cet objectif en mettant en place un cadre réglementaire favorable et un système d’appui financer qui, ensemble, visaient à faciliter l’électrification rurale hybride PV/PMF grâce à la participation du secteur privé dans le pays.

##### **Objectif de l’EF**

Le rapport d’EF doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéfices de ce projet et contribuer à l’amélioration générale de la programmation du PNUD. Le rapport d’EF encourage la responsabilité et la transparence, et évalue l’étendue des réalisations du projet.

Il vise également à tirer les leçons des expériences du projet liées au développant des politiques et des réglementations favorables à l'investissement du secteur privé et à explorer les avantages des plateformes multifonctionnelles hybrides pour améliorer l'accès à l'énergie dans le pays en exploitant les ressources en énergie solaire du pays.

**OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS**

##### **Approche et méthodologie de l’EF**

L’EF doit fournir des informations crédibles, fiables et utiles fondées sur des preuves.

L’équipe de l’EF doit examiner toutes les sources d’information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le FIP, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES), le document de projet, les rapports de projet, dont les RMP annuels, les révisions du budget du projet, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer cette évaluation. L’équipe de l’EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l’approbation du directeur et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d’EF sur le terrain.

L’équipe de l’EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec l’équipe projet, les homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM), les partenaires de mise en œuvre, le bureau de pays PNUD, les conseillers techniques régionaux, les bénéficiaires directs et d’autres parties prenantes.

La participation des parties prenantes est indispensable à la réussite de l’EF. La mobilisation des parties prenantes doit inclure des entretiens avec les parties prenantes qui ont des responsabilités dans le projet, notamment l’Agence des Énergies Renouvelables du Mali (AER-Mali), en particulier l’Unité de Gestion du Projet, l’Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et l'Électrification Rurale (AMADER), le Ministère de l’Énergie, les hauts fonctionnaires et les chefs d’équipes/de composantes, les experts et les consultants clés dans le domaine concerné, le comité de pilotage du projet, les bénéficiaires du projet, le monde universitaire, le secteur privé, les autorités locales (en particulier les mairies des communes ciblées) et les OSC, etc.

En raison de la pandémie de COVID-19, ces consultations devront se tenir autant que possible à distance. Le consultant international de l’équipe de l’EF effectuera sa mission intégralement en télétravail. Le consultant national de l’équipe de l’EF pourra être mené à effectuer des consultations en présentiel, auquel cas le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale sera impératif. Le consultant national est également censé effectuer des missions sur le terrain à Bamako, et sur un échantillon représentatif des sites du projet dans les communes de Badougou Nafadji, Dialaya, Semembougou, Mounzou, Tongo, M’Pèdougou, Diou, Tella. Le choix de sites visités sera effectué en tenant compte des contraintes sanitaires et sécuritaires, afin d’assurer le bien-être et la sécurité du consultant.

La conception et la méthodologie spécifiques de l’EF devraient émerger des consultations entre l’équipe de l’EF et les parties susmentionnées concernant ce qui est approprié et faisable pour atteindre le but et les objectifs de l’EF et répondre aux questions d’évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. Toutefois, l’équipe de l’EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, ainsi que d’autres questions transversales et les ODD, soient intégrées dans le rapport d’EF.

L’approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l’évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial et faire l’objet d’une discussion approfondie et d’un accord entre le PNUD, les parties prenantes et l’équipe de l’EF.

Le rapport final d’EF doit décrire l’ensemble de l’approche adoptée pour l’EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l’approche de l’évaluation.

1. **Portée détaillée de l’EF**

L’EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (voir l’Annexe A des TdR). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM *(*[*http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE\_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf*](http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf)*)*.

La section du rapport d’EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous.

Une présentation complète du contenu du rapport d’EF est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d’un astérisque (\*).

**Constatations**

1. Conception/élaboration du projet

* Priorités nationales et appropriation par le pays
* Théorie du changement
* Égalité des sexes et autonomisation des femmes
* Mesures de protection sociale et environnementale
* Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
* Hypothèses et risques
* Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
* Participation prévue des parties prenantes
* Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
* Modalités de gestion

1. Mise en œuvre du projet

* Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
* Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
* Financement et cofinancement du projet
* Suivi et évaluation : conception à l’entrée (\*), mise en œuvre (\*) et évaluation globale du S&E (\*)
* Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (\*) et agence d’exécution (\*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (\*)
* Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales

1. Résultats du projet

* Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l’EF et en notant les réalisations finales
* Pertinence (\*), Efficacité (\*), Efficience (\*) et réalisation globale du projet (\*)
* Durabilité : financière (\*), sociopolitique (\*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (\*), environnementale (\*), probabilité globale de durabilité (\*)
* Appropriation par les pays
* Égalité des sexes et autonomisation des femmes
* Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)
* Additionnalité du FEM
* Rôle de catalyseur / Effet de réplication
* Progrès vers l’impact

1. Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

* L’équipe de l’EF doit inclure un résumé des principales constatations dans le rapport d’EF. Les constatations doivent être présentées sous forme d’énoncés de faits fondés sur l’analyse des données.
* La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s’inscrire dans la logique des constatations de l’EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de l’évaluation et donner des pistes de réflexion pour l’identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes.
* Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l’attention des utilisateurs cibles de l’évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l’évaluation.
* Le rapport d’EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l’évaluation, y compris les meilleures – et les pires – pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation et d’évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d’autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c’est possible, l’équipe de l’EF doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.
* Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d’EF intègrent l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes.

Le rapport d’EF comprendra un tableau de notations d’évaluation, comme présenté en annexe des TdR.

1. **Produits escomptés et éléments livrables**

L’équipe de l’EF doit préparer et soumettre les éléments suivants :

* **Rapport initial d’EF** : l’équipe de l’EF précise les objectifs et les méthodes de l’EF au plus tard **2 semaines** avant la mission d’EF. L’équipe de l’EF soumet le rapport initial d’EF à l’unité mandatrice et à la direction du projet. Date approximative de présentation du rapport : *05 mai 2021*
* **Présentation** : l’équipe de l’EF présente ses premières constatations à la direction du projet et à l’unité mandatrice à la fin de la mission d’EF. Date approximative de présentation : *31 mai 2021*
* **Projet de rapport d’EF** : l’équipe de l’EF soumet un projet de rapport complet, avec les annexes **dans un délai de trois semaines** après la fin de la mission d’EF. Date approximative de présentation du projet de rapport : *09 juin 2021*
* **Rapport final d’EF\* et piste d’audit** : l’équipe de l’EF envoie le rapport révisé, avec la piste d’audit détaillant la façon dont les commentaires reçus ont (ou n’ont pas) été pris en compte dans le rapport final d’EF, à l’unité mandatrice **dans la semaine suivant** la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport. Date approximative de présentation du rapport : *21 juin 2021*

\*Le rapport final d’EF doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l’unité mandatrice peut décider de faire traduire le rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

Tous les rapports finaux d’EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d’évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l’analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d’évaluation du PNUD[[1]](#footnote-1).

1. **Dispositions relatives à l’EF**

La responsabilité principale de conduire l’EF incombe à l’unité mandatrice. L’unité mandatrice de ce projet d’EF est le **Bureau Pays du PNUD Mali**.

L’unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s’assurera que l’équipe de l’EF dispose en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe projet sera chargée de prendre contact avec l’équipe de l’EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

1. **Durée des activités**

La durée totale de l’EF sera de 22 jours [15 jours travaillés pour le CI et 17 jours travaillés pour le CN]sur une période de *9 semaines* à compter du *29 avril 2021* et n’excédera pas cinq mois à partir du recrutement de l’équipe de l’EF. Le calendrier provisoire de l’EF est le suivant :

* *16 avril 2021 :* Clôture des candidatures
* *23 avril 2021 :* Sélection de l’équipe de l’EF
* *28 avril 2021  :* Préparation de l’équipe de l’EF (communication des documents de projet)
* *29 avril 2021 : 3* jours [2 jours CI / 3 jours CN] (2-4 jours recommandés) : Examen des documents et préparation du rapport initial d’EF
* *03 mai 2021 : 2* jours [1 jour CI / 1 jour CN] : Finalisation et validation du rapport initial d’EF – au plus tard 2 semaines avant la mission d’EF
* *19 mai 2021 : 8* jours [5 jours CI / 8 jours CN] (7-15 jours rec.) : Mission d’EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
* *31 mai 2021* : Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d’EF
* *01 juin 2021 : 6* jours [4 jours CI / 3 jours CN] (5-10 jours rec.) : Préparation du projet de rapport d’EF
* *09 juin 2021* : Diffusion du projet de rapport d’EF pour commentaires
* *16 juin 2021 : 3* jours [3 jours CI / 2 jours CN] (1-2 jours rec.) : Intégration des commentaires sur le projet de rapport d’EF dans la piste d’audit et finalisation du rapport d’EF
* *21 juin 2021* : Préparation et publication de la réponse de la direction
* *30 juin 2021*: Date prévue de l’achèvement de l’ensemble du processus d’EF

La date prévue pour le début du contrat est le *24 avril 2021*.

1. **Lieu d’affectation**

Etant données les contraintes et restrictions de voyage liées au COVID-19, une approche flexible d’équipe d’EF sera mise en œuvre. Ainsi, le consultant international travaillera uniquement en télétravail. Le consultant national sera affecté à Bamako, Mali et sera amené à effectuer des missions dans un échantillon représentatif des sites du projet dans les communes de Badougou Nafadji, Dialaya, Semembougou, Mounzou, Tongo, M’Pèdougou, Diou, Tella. Le choix de sites visités sera effectué en tenant compte des questions sanitaires et sécuritaires, afin d’assurer le bien-être et la sécurité du consultant.

**Voyage/missions de terrain :**

* Le cours BSAFE doit avoir être suivi avec succès avant le voyage/mission de terrain.
* Les consultants doivent se conformer aux Directives des Nations Unies relatives à la sécurité énoncées sur : <https://dss.un.org/dssweb/>
* Tous les frais de déplacement associés seront couverts et remboursés, conformément au règlement du PNUD, sur présentation du formulaire F-10 et des documents justificatifs.

**COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE EXIGÉES**

1. **Composition de l’équipe de l’EF et qualifications requises**

Une équipe composée de deux évaluateurs indépendants conduira l’EF – un chef d’équipe, évaluateur international (ayant l’expérience des projets et des évaluations dans d’autres régions) et un expert, évaluateur national du Mali. Le chef d’équipe sera responsable de la conception générale et de la rédaction du rapport d’EF, et de l’appui technique à distance des missions de terrain de l’évaluateur national. L’expert national sera chargé d’évaluer les tendances naissantes concernant les cadres réglementaires, les allocations budgétaires, le renforcement des capacités, de travailler avec l’équipe projet pour définir l’itinéraire de la mission d’EF, d’effectuer les consultations nationales et les missions de terrain, et d’apporter les données nécessaires à l’évaluateur international.

Le ou les évaluateurs ne doivent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l’évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les évaluateurs seront sélectionnés de manière à ce que l’équipe dispose des compétences maximales dans les domaines suivants : *(Adapter les qualifications selon les besoins et donner une pondération à chaque qualification. Dans la plupart des cas, les qualifications requises pour le chef d’équipe et pour l’expert seront différentes. Il convient donc d’avoir deux listes de qualifications différentes ou des TdR distincts.)*

**Consultant international (Chef d’équipe et évaluateur international) :**

Éducation

* Diplôme de master dans le domaine de l’énergie, des sciences environnementales, de l’ingénierie ou tout autre domaine étroitement lié ;

Expérience

* Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
* Expérience dans l’application d’indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
* Compétences en gestion adaptative, telle qu’appliquée à l’atténuation au changement climatique ;
* Expérience dans les projets d’évaluation ;
* Expérience professionnelle en Afrique de l’Ouest ;
* Expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ;
* Compréhension avérée des questions liées au genre et à l’atténuation au changement climatique ; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre ;
* Excellente aptitude à la communication ;
* Compétences avérées en matière d’analyse ;
* Une expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera considérée comme un atout.

Langue

* Maîtrise de l’anglais à l’écrit et à l’oral.
* Maîtrise du français à l’écrit et à l’oral.

**Consultant national (Expert et évaluateur national) :**

Éducation

* Diplôme de licence dans le domaine de l’énergie, des sciences environnementales, de l’ingénierie ou tout autre domaine étroitement lié ;

Expérience

* Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
* Expérience dans l’application d’indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
* Compétences en gestion adaptative, telle qu’appliquée à l’atténuation au changement climatique ;
* Expérience professionnelle d’au moins 5 ans dans des secteurs techniques pertinents ;
* Compréhension avérée des questions liées au genre et à l’atténuation au changement climatique ; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre ;
* Excellente aptitude à la communication ;
* Compétences avérées en matière d’analyse ;
* Une expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera considérée comme un atout.

Langue

* Maîtrise du français à l’écrit et à l’oral.
* La maîtrise de l’anglais serait considérée comme un atout

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée de *(1-2 évaluateurs internationaux / nationaux).* Les consultants doivent disposer d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires. Les consultants doivent avoir les qualifications suivantes :

**Education**

Avoir au moins le niveau (BAC+ 5) en, science de l'environnement, Energie, Changements Climatiques ou tout autre domaine pertinent.

**Expérience professionnelle**

* Au moins 5 ans d’expérience pertinente dans le domaine des projets et programmes de l’environnement, l’Energie renouvelable, les mesures d’adaptation aux effets néfastes des changements climatiques
* au moins 5 ans d’expérience dans la formulation ou l’évaluation des projets et programmes de l’environnement, l’Energie renouvelable, les mesures d’adaptation aux effets néfastes des changements climatiques (évaluation de projets similaires)
* une expérience des projets financés par le FEM est un avantage

**Compétences**

Le consultant doit être un professionnel confirmé du suivi évaluation des projets et compétent en matière de :

* Evaluation des projets et programmes
* Energie renouvelable
* Environnement, mesures d’adaptation aux changements climatiques

**Langues**

Français.

1. **Code de déontologie de l’évaluateur**

L’équipe de l’EF est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l’acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUE. L’évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L’évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l’évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d’évaluation doivent être utilisées uniquement pour l’évaluation et non à d’autres fins sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

1. **Modalités de paiement**

* Versement de 10 % du paiement à la signature du contrat
* Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d’EF à l’unité mandatrice
* Versement de 50 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d’EF et après approbation de l’unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d’approbation du rapport d’EF), et une fois soumise la piste d’audit de l’EF.

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 50 % :

* Le rapport final d’EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l’EF et suit les directives relatives à l’EF.
* Le rapport final d’EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n’a pas été copié et collé à partir d’autres rapports d’évaluation à mi-parcours).
* La piste d’audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.
* Modalités de paiement et spécifications

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| 30 % | Rapport de démarrage |
| 40 % | Rapport provisoire |
| 30 % | Rapport final |

**PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

*(Ajuster cette section si une liste approuvée est utilisée)*

1. **Proposition financière et modalités de paiement**

Proposition financière :

* Les propositions financières doivent être « tout compris » et indiquer une somme forfaitaire pour la durée totale du contrat. L’expression « tout compris » signifie l’inclusion de tous les frais (honoraires, frais de déplacement, indemnité de subsistance, etc.) ;
* Pour les frais de déplacement, le taux des indemnités journalières de subsistance des Nations Unies est (à remplir pour toutes les destinations de déplacement), ce qui donne une indication du coût de la vie dans les lieux d’affectation/de destination. *(Remarque : les personnes bénéficiant de ce contrat ne sont pas considérées comme des fonctionnaires des Nations Unies et à ce titre, ils n’ont pas droit aux indemnités journalières de subsistance. Toutes les indemnités de subsistance nécessaires à l’exécution des obligations découlant des TdR doivent être incorporées dans la proposition financière, sous forme d’indemnités journalières ou de somme forfaitaire.)*
* La somme forfaitaire est fixée indépendamment des changements pouvant intervenir dans les frais encourus.

1. **Présentation recommandée de la proposition :**
2. **Lettre de confirmation d’intérêt et de disponibilité** à l’aide du [modèle](https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx) fourni par le PNUD ;
3. **CV** et **Notice personnelle** ([Formulaire P11](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc)) ;
4. **Brève description de l’approche de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (1 page au maximum) ;
5. **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et de tous les autres frais de déplacement associés (billet d’avion, per diem, etc.), en répartissant les coûts à l’aide du modèle joint au [modèle de la lettre de confirmation d’intérêt](https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_%20Individual%20Contract_Offerors%20Letter%20to%20UNDP%20Confirming%20Interest%20and%20Availability.docx&action=default). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés à l’adresse (indiquer l’adresse postale) dans une enveloppe cachetée portant la référence suivante « Consultant pour l’évaluation finale de *(titre du projet)* » ou par courrier électronique à l’adresse suivante UNIQUEMENT : *(indiquer l’adresse électronique)* d’ici au *(date et heure)*. Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

1. **Critères de sélection de la meilleure proposition**

Seules les propositions conformes aux critères seront évaluées. Les propositions seront évaluées selon une méthode combinant plusieurs notations – où la formation et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 % et le tarif proposé comptera pour 30 % la note totale. Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

1. **Annexes des TdR de l’EF**

* Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats
* Annexe B des TdR : Dossier d’informations sur le projet, soumis à l’examen de l’équipe de l’EF
* Annexe C des TdR : Contenu du rapport d’EF
* Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d’évaluation
* Annexe E des TdR : Code de conduite du GNUE applicable aux évaluateurs
* Annexe F des TdR : Échelles et tableaux de notation de l’EF
* Annexe G des TdR : Formulaire d’approbation du rapport d’EF
* Annexe H des TdR : Modèle de piste d’audit pour l’EF

1. Disponible sur : [http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml](http://web.undp.org/evaluation/guideline/section-6.shtml) [↑](#footnote-ref-1)